

ACCUEIL DE LOISIRS DE LEUDEVILLE



PROJET PEDAGOGIQUE

ANNEE
2018-2019

SOMMAIRE :

- 1) Contexte**
- 2) Introduction**
- 3) Objectifs éducatifs**
- 4) Objectifs pédagogiques**
- 5) Les projets de l'année**
- 6) Projet de fonctionnement :**
 - L'équipe d'encadrement**
 - L'accueil de loisirs**
 - Le périscolaire**
 - les journées types**
 - La restauration**
- 7) Sécurité**
- 8) Règles de vies**
- 9) Rôle de l'équipe d'encadrement**
- 10) Évaluation**
- 11) Partenaires / Coordonnées / Signatures**
- 12) Annexe 1**

1/ CONTEXTE

Le village :

Leudeville est située dans le département de l'Essonne et fait partie de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE). Le village a une superficie de 7,84 km² pour 1469 habitants.

Il y a une école maternelle comprenant 2 classes à double niveau, et une école élémentaire possédant 4 classes dont 3 à double niveau.

En termes d'infrastructures, nous disposons d'un stade de football équipé d'un bloc vestiaire, d'un city stade, d'une table de Ping Pong extérieur, de deux courts de tennis, d'un bois ouvert au public avec parcours de santé, un terrain de pétanque, un parc avec des jeux pour enfants, une araignée ainsi qu'un circuit goudronné pour les vélos et les rollers. Il y a aussi une salle des fêtes avec un petit jardin et une salle polyvalente attenante à l'école élémentaire. De plus, le contexte rural dans lequel nous évoluons nous permet assez facilement de profiter des différents espaces du village.

L'accueil de loisirs :

Créé en 1988, l'accueil de loisirs est habilité par la DDCS pour accueillir 60 enfants depuis septembre 2014

Il possède 5 salles réparties comme suit :

- **Au rez de chaussée :**

- Une salle d'accueil avec des espaces d'activités et de jeux ;
- Une grande salle d'activités manuelles ;
- Un espace cuisine (préparation du gouter) ;
- Un bureau (en cours de réalisation).

- **L'étage :**

- Une salle totalement réaménagée en salle de motricité pour les enfants de 3 à 10 ans.
- Un dortoir, pouvant également servir d'espace lecture/repos et vidéo ;

A cela se rajoute des sanitaires au rez-de-chaussée et à l'étage ainsi qu'une buanderie.

La salle de motricité est mise à la disposition des différentes associations d'assistantes maternelles le lundi et le vendredi de 10h à 11h30.

Le public :

Les enfants qui fréquentent la structure sont principalement issus de la population locale, de la petite section maternelle jusqu'au CM2 (3 ans- 6ans), vivant dans un milieu rural. Le village est composé principalement de pavillons et de 2 petits immeubles. L'espace urbain représente 10% et l'espace rural représente 90% du plan d'occupation des sols.

Taux des régimes d'appartenance (des familles fréquentant l'accueil de loisirs) :

Général et fonctionnaire = 88%

Agricole = 3%

Autre = 8%

Selon les modalités du règlement, les enfants de l'extérieur peuvent faire une demande d'inscription mais sous réserve de place, les enfants de la commune restent prioritaires.

2/ INTRODUCTION

Pour cette rentrée 2018-2019, les rythmes scolaires sont identiques à l'année 2017-2018 soit un temps scolaire répartis sur 4 jours. Les temps extra-scolaires sera repartis sur les mercredis et les temps de vacances scolaires se référant à la zone C.

Le projet pédagogique est donc construit à partir du projet éducatif mis en place en septembre 2017 et ce pour une durée de 3 ans. Le projet éducatif reste néanmoins dans la continuité des valeurs éducatives de la commune.

L'accueil des mercredis permet de poursuivre les projets mis en place avec les partenaires extérieurs tels que l'EPHAD, le club de tennis de Leudeville et d'autres associations culturelles et sportives.

Les heures et les lieux où les familles peuvent récupérer leurs enfants sont affichés sous la forme d'un tableau indiquant les différents points d'accueil (accueil de loisirs, écoles maternelle et élémentaire.). L'accueil de loisirs présente donc une capacité d'accueil de 60 enfants. Cela n'étant pas suffisant pour tous les accueillir, l'école élémentaire est également habilitée pour une capacité d'accueil de 100 enfants soit au total une capacité d'accueil de 160 enfants.

Les projets et actions de l'accueil de loisirs s'inscrivent dans la journée éducative des enfants, en toute complémentarité de la vie familiale et scolaire.

Tout au long de l'année, des bilans seront effectués avec l'équipe d'animation et les différents acteurs afin d'améliorer le déroulement et la qualité des activités mis en place à travers les projets d'animation.

Le règlement et les tarifs 2018/2019 sont disponibles en ligne sur le site internet de la commune.

3/ OBJECTIFS EDUCATIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Projet Educatif, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire définit des objectifs éducatifs communs avec la volonté partagée de les concentrer sur « L'ENFANT et SON DEVELOPPEMENT ». Son autonomie et son épanouissement seront au centre des objectifs fixés ci-dessous :

GARANTIR LA CONTINUITE EDUCATIVE :

Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

L'enfant se construit :

- Sur différents lieux : la maison, l'école, les structures périscolaires et extrascolaires
- Sur différents temps
- Avec différentes personnes
- Dans l'échange avec les camarades de son âge

Favoriser les échanges entre les autres acteurs de l'éducation : enseignants, animateurs, parents, ...

Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants dans le respect des projets des écoles,

Proposer des interventions sur le temps scolaire et périscolaire (théâtre, musique, contes, ...). Ce qui contribue également à une offre éducative complémentaire à l'apprentissage.

CONSOLIDER POUR TOUS LES ENFANTS UNE OFFRE EDUCATIVE DE QUALITE :

Favoriser l'accès à l'offre éducative et aux loisirs pour tous

- Mise en place d'une politique tarifaire équitablement différenciée en fonction des quotients familiaux,
- Organisation d'interventions et de sorties sur le temps périscolaire sans surcoût pour les familles,
- Interventions et sorties sur le temps scolaire proposées gratuitement à tous les enfants.

Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

- Aménager la journée de l'enfant en tenant compte des nouveaux rythmes scolaires et des activités périscolaires,
- Qualifier le temps de pause méridienne avec un personnel de qualité (ATSEM et animateurs),
- Respecter le temps de sieste des petits.

Poursuivre la pratique d'activités éducatives

- Développer de nouvelles compétences au-delà des connaissances scolaires par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique par des activités ludiques,
- Mise en place d'activités le soir après la classe.
- Valorisation des réalisations des enfants par l'organisation de spectacles, d'expositions, de manifestations diverses.

Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

- Veiller à la prévention des violences,
- Former à la prévention des risques (domestiques, routiers, ...),
- Garantir une alimentation saine et équilibrée lors des temps de restauration (cantine et goûter),
- Sensibiliser à une bonne hygiène de vie.

DEVELOPPER LE SAVOIR VIVRE ENSEMBLE :

Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement

- Responsabiliser l'enfant personnellement et collectivement :
 - Tolérance
 - Respect
 - Civisme
 - Solidarité
- Sensibiliser au respect de l'environnement

Développer les liens intergénérationnels

- Mettre en place un partenariat avec l'EHPAD sur la base du volontariat,
- Développer le lien social au quotidien.

Développer le partenariat avec les associations extérieures

- Permettre aux enfants de pratiquer des activités culturelles ou sportives.
- Partenariat avec le club de tennis, les associations Leudevilloises tel que Prend soin de toi, Musique buissonnière les mercredis.

4/ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

→ En direction des enfants :

Objectif général : FAVORISER LA CITOYENNETE DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels :

- Élaborer les règles de vie de la collectivité avec les enfants, veiller à la mise en place et au respect de ces règles ;
- Développer la notion de respect que ce soit entre enfants, envers un adulte, envers les familles et envers le matériel et les locaux de l'accueil de loisirs ;
- Responsabiliser les plus grands face aux petits lors des temps informels, des jeux et des temps décloisonnés (notion d'entraide).

Objectif général : FAVORISER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels :

- Considérer chaque enfant sur un même pied d'égalité, agir avec méthodologie et sans a priori pour que chacun puisse trouver sa place au sein du groupe, ce qui nécessite de prendre en compte les besoins de tous. Agir avec égalité entre filles et garçons ;
- Mise en place d'outils pédagogiques de type « jeux coopératifs » permettant de développer la solidarité du groupe et d'acquérir une meilleure confiance en soi et connaissance des autres ;
- Donner les outils nécessaires à la conduite d'une vie adulte et responsable.

Objectif général : FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs et de gérer sa journée, sans gêner la vie du groupe, tout en respectant son rythme de vie et le projet de fonctionnement ;
- Valoriser et partager les temps de vie quotidienne en proposant aux enfants d'aider à la réalisation des tâches collectives (mettre ou ranger la table, aider pour préparer le goûter, donner le papier pour s'essuyer les mains...) ;
- Personnaliser les espaces de vie en proposant des repères pour que chaque tranche d'âge, à hauteur de ses possibilités, puisse agir de façon autonome (casier et porte manteau personnalisé, caisse à jeux avec repères...) ;
- Proposer des ateliers dans lesquels les enfants pourront agir de manière autonome.

Objectif général : DEVELOPPER LA CREATIVITE ET LA DECOUVERTE

Objectifs opérationnels :

- Développer l'esprit créatif des enfants à travers des ateliers ou activités manuelles, sportives et culturelles en proposant une approche différente mais complémentaire de celle du milieu familial et/ou scolaire ;
- Proposer des sorties en concordance avec les thématiques choisies. Prévenir et informer les enfants pour stimuler la découverte d'un nouvel environnement.

Objectif général : FAVORISER LA SECURITE DES ENFANTS

Objectifs opérationnels :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants ;
- Avoir connaissance et respecter la législation en vigueur et s'informer des problèmes de santé éventuels des enfants (PAI, allergies...) ;
- Ne prendre aucune initiative qui pourrait mettre le groupe ou l'enfant en danger, faire appel au « BON SENS » et à sa hiérarchie ;
- S'assurer du bon contenu des trousseaux à pharmacie qui sont à disposition pour chaque moment « hors de l'accueil de loisirs ».

→ **En direction de l'équipe d'encadrement :**

Objectif général : DEVELOPPER LA MISE EN PLACE DE PROJETS D'ANIMATIONS

Objectifs opérationnels :

- Mise en place des réunions de préparation et de concertation afin de favoriser une implication collective des animateurs pour utiliser les compétences de chacun et créer une dynamique de projets au sein de l'équipe ;
- Répartition dans la gestion des projets pour que chaque animateur puisse, en concertation avec le directeur et chacun son tour, écrire et mener un projet d'animation ;
- Mise en œuvre de fiches d'activités pendant les temps périscolaires.

Objectif général : INSTAURER LE MEME DISCOURS FACE AUX CONFLITS ET SANCTIONS

Objectifs opérationnels :

- Mettre en valeur et faire respecter les règles de vie définies par les enfants dans chaque lieu de l'accueil de loisirs ou de la restauration. Ne surtout pas pratiquer l'autoritarisme du fait de son fort caractère ou prestance physique ;
- Ne pas se contredire devant les enfants ou permettre ce que son collègue n'a pas permis ;
- Échanger durant les temps informels sur les comportements à avoir ou pour savoir comment sanctionner les enfants si besoin est. Dans tous les cas, garder son calme, pour être l'**exemple** avant tout. Apprendre à adapter les sanctions (pas de punitions « assises » ou « au coin »).

Objectif général : ORGANISER DES ACTIONS CULTURELLES

Objectifs opérationnels :

- Organiser le carnaval de la commune ;
- Proposer un spectacle à la salle des fêtes en cours d'année ;
- Organiser une soirée et/ou spectacle de fin d'année en juillet ;
- Organiser une journée spéciale halloween dans la salle des fêtes ;
- Participer au marché de Noël ;
- Proposer des projets pour participer à l'embellissement du village.

→ **En direction des familles :**

Objectif général : FAVORISER ET DEVELOPPER LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Objectifs opérationnels :

- Être en relation avec les familles, pendant les accueils, pour partager la journée des enfants avec leurs parents ;
- Proposer durant l'année des portes ouvertes de l'accueil de loisirs.
- Impliquer les familles dans la vie de l'accueil de loisirs par le biais du projet « parent-enfant ».

S/ LES PROJETS DE L'ANNÉE

En début d'année, l'équipe d'animation se réunit pour projeter et décider des différents projets d'animations qui seront mis en place durant l'année. Ces projets sont le résultat d'une réflexion individuelle et collective permettant à chacun de mettre ses compétences au profit du public. Les projets d'animations seront rédigés par l'équipe d'animation encadrée et soutenue par le directeur.

Les projets d'animations 2018-2019 :

1^{ère} période : Vacances de la Toussaint du 22/10 au 02/11 /2018 → HALLOWEEN SOUS LA MER
**rendez-vous le MERCREDI 31 octobre 2018 à salle de fêtes pour une soirée Halloween.*

2^{ème} période : Vacances de Noël du 02/01 au 04/01/2019 → THEMATIQUE DE L'HIVER

3^{ème} période : Vacances de Février du 25/02 au 08/03/2018 → THEMATIQUE CARNAVAL

- Rendez-vous le SAMEDI 13 AVRIL pour LE CARNAVAL DE LEUDEVILLE.

5^{ème} période : Vacances d'Avril. Du 22/04 au 03/05/2019 → Thématique à définir*
**les thématiques seront définies lors des réunions d'équipe avant les périodes.*

6^{ème} période : Vacances d'été. Du 08/07/2019 au 26/07/2019 → Thématique à définir*
**les thématiques seront définies lors des réunions d'équipe avant les périodes.*

Séjour d'été : Séjour au Lac des Settons du 15/07/2019 au 21/07/2019

Pour l'été 2019 nous organisons un séjour de vacances de 7 jours 6 nuits au lac des Settons dans un hébergement privatisé pour 30 enfants accompagnés de 4 animateurs de l'accueil de loisirs plus le directeur. Pendant ce séjour, les enfants pourront profiter des activités voile, canoë, VTT et autres activités spécifiques de séjour proposées par l'équipe d'animation.

Les informations complémentaires concernant ce séjour, seront transmises aux familles dont l'enfant est inscrit lors d'une réunion qui sera planifiée après la fermeture des inscriptions.

Pour l'année 2018-2019, les mercredis ne seront pas inclus dans les grands projets de l'année pour deux principales raisons. La première étant de permettre aux enfants de sortir un peu des thèmes pouvant parfois limiter le choix d'activités et pour des besoins de mise en place de projets comme le carnaval ou d'autres projets clôturant certaines périodes. La seconde étant de réserver certains mercredis aux activités avec les partenaires extérieurs comme l'EHPAD et autres associations sportives.

Les périodes des mercredis :

L'année 2018-2019 comporte 35 mercredis qui seront répartis en 2 périodes de 12 mercredis et 1 période de 11 mercredis.

Période 1, du 05/09/2018 au 05/12/2018. **Thématique : Le monde sous-marin.**

Période 2, du 12/12/2018 au 27/03/2019. **Thématique définie au cours de la période 1.**

Période 3, du 03/04/2019 au 03/07/2019. **Thématique définie durant la période 2.**

En plus de ces trois périodes guidées par des thématiques définies avec l'équipe d'animation, certains mercredis seront consacrés à des thématiques bien précises tel que Noël et la préparation du carnaval.

Tous les projets sont prévisionnels et sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

6/ PROJET DE FONCTIONNEMENT

A) L'équipe d'encadrement :

- **1 poste de direction** à 100%, titulaire de la fonction publique = 32h à 40h hebdomadaire en période scolaire et maximum 45h en période de vacances.
Titulaire d'un BAFA / BAFD
- **4 postes d'animation** à 100% = 30h à 34h hebdomadaires en période scolaire et maximum 45h hebdomadaires en période de vacances.
(2 sont titulaires de la fonction publique, 1 est en cours de formation BAFD et assure la fonction de directrice adjointe, 3 sont titulaires du BAFA, 3 sont titulaires du PSC1 et 1 animateur non diplômé).
- **1 poste d'animation** pour les mercredis à 32h mensuelle, pouvant être également sollicité pour effectuer des remplacements ou un temps de travail durant les vacances scolaires.
Animateur titulaire du BAFA.

Pour un total de 6 postes.

- **Les stagiaires :** Selon les différentes périodes, l'équipe d'animation compte parmi ses membres des stagiaires BAFA venant effectuer leurs 14 jours obligatoires de stage pratique. Les Stagiaires BAFA ne sont pas rémunérés. Durant la période de février, la structure accueille également des élèves de troisième du collège St EXUPERY de Marolles en Hurepoix dans le cadre du stage en entreprise.

Rappel réglementaire des taux d'encadrement :

- o 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans (pour 10 enfants pendant le périscolaire),
- o 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans (pour 14 enfants pendant le périscolaire).

C) Le périscolaire :

Le fonctionnement du périscolaire comporte les différents accueils du matin et du soir ainsi qu'un temps d'activités de 16h45 à 18h pour les enfants de maternelle.

Rappel : tous les temps déclarés à la DDSCS doivent proposer des ateliers éducatifs organisés.

L'accueil du matin :

L'accueil du matin nécessite toute l'attention de l'équipe d'encadrement envers les enfants, il doit être fait dans un climat de confiance et de repères afin de favoriser le début de journée de l'enfant.

Les enfants peuvent pendant ce temps d'accueil jouer à des jeux de société et autres activités dans le but de commencer la journée en respectant le rythme de chacun.

Afin d'améliorer ce temps d'accueil, nous avons décidé de maintenir la possibilité pour les enfants de prendre un petit déjeuner pour lequel nous demandons une participation des familles aux moyens de biscuits, céréales etc..... L'accueil de loisirs fournit des jus de fruits, des céréales, des boissons chocolatées.

L'accueil du matin doit être aussi un lieu d'échange et d'information entre l'équipe d'animation et les familles.

Pour une vérification du nombre d'enfants, un appel est organisé à 8h15 en périscolaire (juste avant le départ à l'école), à 9h30 pour les vacances, à 13h30 pour les mercredis.

L'accueil du soir :

Il faut prendre en compte que la journée de l'enfant n'est pas terminée.

Le départ échelonné des enfants permet de reprendre les ateliers du périscolaire ou du mercredi.

C'est un moment d'échange avec les familles, il doit être porteur d'informations sur la journée vécue par l'enfant et sur celles à venir.

Pour une vérification du nombre d'enfants, un appel est organisé à la fin de chaque temps en périscolaire et à 18h pour les mercredis et vacances.

D) Les vacances scolaires et les mercredis à l'accueil de loisirs :

L'organisation de l'accueil de loisirs de Leudeville ne permet pas de fonctionner à moins de 4 animateurs pour des raisons de législation citée ci-dessus. 2 minimum à l'accueil du matin et 2 minimum à l'accueil du soir sur une amplitude horaire de 11h30 (7h30-19h).

Arrivée échelonnée de l'équipe (7h30 / 8h15 / 9h / 10h).

Départ échelonné de l'équipe (16h30 / 17h15 / 18h / 18h15 / 19h).

L'aménagement de la structure permet d'avoir deux espaces distincts pour accueillir les enfants de maternelle au rez-de-chaussée et les élémentaire à l'étage ou dans la salle polyvalente de l'école. Cette organisation permet de mettre en place des activités ciblées et également permettre à chaque tranche d'âge de s'approprier les différentes salles qui leur sont dédiées.

Les enfants ayant des activités extra-scolaires (sport, musique...) peuvent être inscrits à l'accueil de loisirs et être récupérés par un mandataire le temps de leurs activités et revenir à l'accueil pour finir leur journée. La demi-journée sera néanmoins facturée dans son intégralité.

Fermetures annuelles :

Du lundi 24 décembre 2018 au Mardi 01 Janvier 2019 inclus.

Du Lundi 29 juillet 2019 au vendredi 16 aout 2019 inclus.

RAPPEL : L'accueil de loisirs sera ouvert les deux semaines des vacances d'hiver.

VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE 1 LES PLANNINGS DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.

JOURNÉE TYPE EXTRA SCOLAIRE

(Mercredis, Vacances)

7H30 : ouverture de la porte.

L'accueil doit être ouvert et prêt à accueillir les enfants à 7h30.

Demander aux familles si l'enfant a déjeuné afin de proposer ou non à l'enfant une collation.

De 7h30 à 8h30 : Accueil du matin

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager avec les enfants le temps d'accueil du matin (jeux de société, jeux sur le tapis, accès à la bibliothèque...)

Les enfants de maternelle restent au rez-de-chaussée et les enfants d'élémentaire montent à l'étage.

De 8h30 à 9h30 : Accueil du matin « bis »

Fermeture des portes de l'accueil de loisirs à 9h30.

De 9h à 9h45 : Si le temps le permet, TOUS les enfants vont dans la cour, sinon jeux libres répartis dans les salles. (Vos ateliers doivent être prêts pour 10h, arrangez-vous pour que chacun(e) ait le temps de les préparer).

Pauses **

10h : Rassemblement des enfants dans les salles d'activités pour procéder à l'appel. Présentation des activités de la journée.

De 10h à 11h30 : Activités pédagogiques.

A 11h30, les enfants vont dans la cour, si les activités ne sont pas terminées et qu'ils veulent continuer, il est important qu'ils soient tous assis à 12 h pour le repas, les mains lavées).

De 11h30 à 12h : Accueil du midi pour les ½ journées.

Pauses **

De 12h à 13h : Déjeuner.

Après le repas, les enfants de maternelle partent en premier et vont directement au dortoir. Puis ils sont suivis des enfants d'élémentaire qui eux se dirigent vers un temps calme.

De 13h à 13h30 : Accueil du midi pour les ½ journées.

De 13h à 13h45 : Temps calme aux « Jonquilles » ou dans la salle polyvalente.

En respectant les normes d'encadrement, les animateurs s'organisent pour prendre une pause (10 min maximum) et préparer l'atelier de l'après-midi.

Pauses **

14h à 16h : Activités pédagogiques.

A 16h00 les enfants vont dans la cour, si les activités ne sont pas terminées et que les enfants veulent continuer, il est important qu'ils soient tous assis à 16h30 pour le goûter, les mains lavées.

ATTENTION : Chacun son tour, suivant le tableau dans le panneau d'affichage, un animateur doit préparer le goûter pour 16h30 (prévoir 30 min).

16H30 : Goûter.

Chaque groupe goûte dans sa salle (sauf organisation exceptionnelle).

→ Ne pas oublier de nettoyer vos tables avant et après le goûter.

De 17H00 à 18h00 : Accueil du soir (1)

→ Départ échelonné des animateurs.

→ Les parents doivent signer la feuille de présence (sauf mesure Vigipirate ou c'est l'animateur qui accueille la famille qui signe en identifiant la personne qui a récupéré l'enfant.).

Pauses *

De 18H00 à 19h00 : Appel et accueil du soir (2)

Réunir les enfants.

Prendre les fichiers d'accueil du soir (2) et noter les enfants qui sont encore présents.

→ *Départ échelonné des animateurs.*

19h00 : Fermeture de l'accueil de loisirs.

Faire le tour de l'accueil de loisirs pour vérifier que les salles soient bien rangées (chaises empilées) et éteindre toutes les lumières. Fermer TOUS les volets une fois qu'il n'y a plus d'enfant.

Si après 19h il reste encore des enfants, prendre contact avec la famille pour s'informer sur le retard puis en informer l'enfant.

Prendre les dispositions adaptées à la situation (ressortir un jeu...). Si pas de nouvelle de la famille alors prendre contact avec le directeur pour aviser.

**** Pauses :**

En respectant la surveillance dans la cour ou à l'intérieur et en prévenant ses collègues, les animateurs s'organisent pour prendre une pause (*Il est INTERDIT de fumer dans les locaux ou en présence des enfants*).

Elles sont uniquement possibles durant le temps qu'il leur est imparti. Cela fait donc 4 pauses dans la journée. (ex : pour l'accueil du soir il n'est pas possible de prendre une pause à 16h30 puis à 18h...).

Accueils :

N'oubliez pas pendant chaque accueil de faire signer le registre de présence aux familles ou mandataires.

La journée type des vacances scolaires peut être modifiée ou aménagée selon les projets d'animations mis en place sur la période.

ATELIERS ASSOCIATIFS DU MERCREDI :

Dans le but d'établir des partenariats avec les associations sportives, les enfants de l'accueil peuvent être récupérés au centre pour pouvoir participer à des activités extra-scolaires (sportives, etc...) et selon les horaires revenir à l'accueil pour finir la journée. Il sera alors demandé aux familles une autorisation afin de justifier le départ et le retour de l'enfant.

ATTENTION A NE PAS PARTIR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EN SORTIE AVEC UN ENFANT ALLANT NORMALEMENT DANS UN ATELIER ASSOCIATIF.

JOURNÉE TYPE PÉRISCOLAIRE « MATERNELLE »

7H30 : ouverture de la porte.

L'accueil doit être ouvert et prêt à accueillir les enfants à 7h30.

Demander aux familles si l'enfant a déjeuné afin de proposer ou non à l'enfant une collation.

De 7h30 à 8h20 : Accueil du matin

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager avec les enfants le temps d'accueil du matin (jeux de société, jeux sur le tapis, accès à la bibliothèque...)

L'accueil s'effectue pour tous dans la salle d'accueil située au rez de chaussée.

→ 8h20 : *rassemblement des enfants pour départ en direction de l'école.*

De 11h30 à 13h30 : Temps de restauration.

11h15 à 11h25 : Organisation de l'équipe d'encadrement.

Ce temps nous permet d'échanger des informations que ce soit sur le fonctionnement, sur les enfants, sur les projets en cours... Il sert aussi à réorganiser l'équipe en cas d'absence.

Les listes des enfants mangeant à la cantine sont à récupérer à la Mairie avant d'aller les chercher.

L'animateur travaillant en maternelle doit se rendre à l'école pour 11h25.

Une fois dans les classes, vous devez appeler les enfants qui ne mangent pas à la cantine (moins nombreux) puis rassembler ceux restant en les notant sur le fichier prévu à cet effet.

→ Direction la cantine par la rue Bourg la Reine.

16h15 :

L'équipe prépare le goûter.

De 16h30 à 16h45 :

Déplacement des enfants.

→ Direction l'accueil de loisirs par la rue du Chant du Coq.

L'équipe d'animation propose aux enfants un goûter équilibré et présente l'activité du soir.

De 16h45 à 18h : Accueil du soir (1)

Chaque jour une activité est proposée aux enfants par un membre de l'équipe d'animation.

Ces activités sont menées en rapport à une fiche d'activité établie au préalable.

18h00 à 19h00 : Appel et accueil du soir

Réunir les enfants.

Prendre les fichiers d'accueil du soir et noter les enfants qui sont encore présents.

Rappel : la journée de l'enfant n'est pas terminée !

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager sur la journée des enfants.

→ *Départ échelonné des animateurs.*

19h00 : Fermeture de l'accueil de loisirs.

Faire le tour de l'accueil de loisirs pour vérifier que les salles soient bien rangées (chaises empilées) et éteindre toutes les lumières, tirer les chasses d'eau. Fermer TOUS les volets une fois qu'il n'y a plus d'enfant.

Si après 19h il reste encore des enfants, prendre contact avec la famille pour s'informer sur le retard puis en informer l'enfant.

Prendre les dispositions adaptées à la situation (ressortir un jeu...). Si pas de nouvelle de la famille alors prendre contact avec le directeur pour aviser.

JOURNÉE TYPE PÉRISCOLAIRE

« ÉLÉMENTAIRE »

7H30 : ouverture de la porte.

L'accueil doit être ouvert et prêt à accueillir les enfants à 7h30.

Demander aux familles si l'enfant a déjeuné afin de proposer ou non à l'enfant une collation.

De 7h30 à 8h20 : Accueil du matin

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager avec les enfants le temps d'accueil du matin (jeux de société, jeux sur le tapis, accès à la bibliothèque...)

L'accueil s'effectue pour tous dans la grande salle du bas.

→ 8h20 : rassemblement des enfants, appel des enfants, puis départ en direction de l'école.

De 11h45 à 13h45 : Temps de restauration.

11h45 à 12h : Organisation de l'équipe d'encadrement.

Ce temps nous permet d'échanger des informations que ce soit sur le fonctionnement, sur les enfants, sur les projets en cours... Il sert aussi à réorganiser l'équipe en cas d'absence.

Les listes des enfants mangeant à la cantine sont à récupérer à la Mairie avant d'aller les chercher. L'animateur travaillant en élémentaire doit se rendre à l'école pour 11h45.

Une fois dans les classes, vous devez appeler les enfants qui mangent à la cantine, en les notant sur le fichier prévu à cet effet, puis laisser ceux restant aux instituteurs qui les emmènent à la grille de l'école.

→ 12h45 (assis à 12h50) direction la cantine par le parking du personnel.

De 16h30 à 18h00 : Goûter et Etude

Goûter de 16h30 à 17h00 un goûter équilibré est proposé aux enfants.

Etude (temps encadré sous la responsabilité de la commune).

→ 18h00, sortie de l'étude au portail de l'école encadré par le directeur de l'accueil ou délégué.

Vous devez appeler les enfants restant à l'accueil du soir et les emmener à l'accueil de loisirs.

De 18H00 à 19h00 : Appel et accueil du soir

Réunir les enfants.

Prendre les fichiers d'accueil du soir et noter les enfants qui sont encore présents.

Rappel : la journée de l'enfant n'est pas terminée !

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager sur la journée des enfants.

→ *Départ échelonné des animateurs.*

19h00 : Fermeture de l'accueil de loisirs.

Faire le tour de l'accueil de loisirs pour vérifier que les salles soient bien rangées (chaises empilées) et éteindre toutes les lumières, tirer les chasses d'eau. Fermer TOUS les volets une fois qu'il n'y a plus d'enfant.

Si après 19h il reste encore des enfants, prendre contact avec la famille pour s'informer sur le retard puis en informer l'enfant.

Prendre les dispositions adaptées à la situation (ressortir un jeu...). Si pas de nouvelle de la famille alors prendre contact avec le directeur pour aviser.

LE TEMPS DE RESTAURATION

Le temps de restauration n'est pas déclaré à la DDCS, il n'est donc pas soumis au taux d'encadrement des accueils périscolaires.

Un planning d'utilisation de la cour et de la salle polyvalente est établi dans le but de définir qui fait quoi et quand ? Un des trois animateurs est désigné comme « volant » pour surveiller la cour et permettre à ses collègues de mettre en place une activité définie.

Dans la cour, pour chaque école les consignes sont :

- Prévoir une trousse à pharmacie, signaler l'incident à l'école en cas de problème important **ou le départ d'un enfant** (le noter dans le registre d'infirmerie).
- Savoir se rendre disponible auprès des enfants pour jouer, communiquer, partager.
- Toujours faire le tour de la cour et des toilettes pour surveiller qu'il n'y ait personne de « blessé » ou de caché. Toujours être attentif.
- Il est possible de profiter des salles polyvalentes des écoles (ping-pong, histoire, jeux de société...). En cas d'un trop grand nombre d'enfants, il est possible d'aller dans l'accueil de loisirs ou dans la salle des fêtes.
- **TOUS** les enfants de l'élémentaire doivent être au plus tard à 13h40 dans la cour pour « prendre l'air » et permettre un retour organisé en classe.

Organisation des services :

1er service (maternelle) :

- 11h30 les animateurs récupèrent les enfants dans les classes,
- 11h40 les enfants entrent dans la cantine **par petits groupes**, déposent les blousons, vont se laver les mains et vont s'asseoir.
- 11h45, les enfants mangent les entrées,
- 11h55, le plat principal est servi,
- 12h10, le fromage est servi,
- 12h15, le dessert est servi,
- 12h25, rangement des tables,
- 12h30, les enfants se lèvent de table,
- 12h35, **TOUS** les enfants doivent être sortis.

2ème service (élémentaire) :

- 12h45 les enfants partent en direction de la cantine,
- 12h50 les enfants entrent dans la cantine **par petits groupes**, déposent les blousons, vont se laver les mains et vont s'asseoir.
- 12h55, le plat principal est servi,
- 13h10, le fromage est servi,
- 13h15, le dessert est servi,
- 13h20, rangement des tables,
- 13h30, **TOUS** les enfants doivent être sortis.

Toute organisation doit aller dans le sens de l'intérêt des enfants.

Installation des tables et préparation des plats :

Grâce à la capacité d'accueil, toutes les tables seront mises en place avant 11h30. Le personnel de service prépare les entrées dans les assiettes du premier service.

A 12h30, des enfants **volontaires** de CM1 et CM2 iront à la cantine rejoindre l'animateur en charge des APC pour aider à la mise en place du deuxième service.

Pour les enfants de maternelle (note de service du 05 novembre 2009), il est demandé de préparer les entrées dans les assiettes, de verser de l'eau dans les verres afin que les enfants puissent commencer à manger une fois assis. De même que la viande, fromage, fruits doivent être préparés pour les 2 tables des plus jeunes. Selon les repas (ex : pizza, rôti de porc, orange...) il pourra être demandé un coup de pouce au personnel de service pour les autres enfants. Pour le fromage et certains fruits, les petites assiettes doivent être mises à disposition.

A la fin du repas, les ATSEM et animateurs débarrassent les tables sur le chariot mis à disposition.

Les PAI :

Dans le cas où les PAI seraient déposés à l'accueil de loisirs le matin, le personnel de l'accueil de loisirs s'organise pour les récupérer et les emmener à la cantine.

Pour éviter les risques d'ingestion d'autres aliments, les enfants doivent manger impérativement en face d'un animateur ou ATSEM sauf autorisation exceptionnelle pouvant être accordée selon le type de PAI.

Une affiche est présente dans l'office expliquant les modalités pour chaque enfant.

Règles de vie et hygiène :

Les règles de vie sont établies en début d'année avec les enfants afin qu'ils soient sensibilisés à l'importance d'instaurer des règles de vie en collectivité.

Ces règles devront être respectées et clairement affichées permettant à tous d'agir dans un discours commun.

Rappel sur les règles d'hygiène :

- Les animateurs ne peuvent pas rentrer dans l'office de la cantine
- Pour la manipulation des plats il faut impérativement se laver les mains.

Les APC (Aide Personnalisée Complémentaire)

Les enfants participants aux APC mangeront au 1^{er} service en même temps que les enfants de maternelle sous la surveillance du directeur ou son délégué qui lors de la fin du temps scolaire à 11h45 ira récupérer les enfants inscrits aux APC par leur professeur pour les emmener déjeuner au 1^{er} service.

Un pointage des APC se fait à 10h30 au moment de la récréation scolaire pour permettre au personnel de service d'organiser la chauffe et le service des plats pour les APC.

7/ SECURITE

Pour assurer la sécurité des enfants, il est important de connaître la réglementation en vigueur basée sur la législation de la DDCS (Direction Départemental de la Cohésion Sociale) afin de l'appliquer au mieux.

**Il faut à tout moment de la journée connaître le nombre exact d'enfants qui est à votre charge.
Rappel : Aucun enfant ne peut se retrouver SEUL.**

Avant chaque sortie ou déplacement, une organisation est à prévoir afin d'appréhender au mieux les risques d'accidents :

- Tenir compte du plan Vigipirate (*fermeture obligatoire du portail de la cantine pendant les heures de repas*).
- Si besoin est, préparer votre sortie grâce à l'outil « **pense bête pour les sorties** ».
- Toujours laisser une liste des enfants et des accompagnateurs à l'accueil de loisirs même pour une sortie dans Leudeville (sur papier libre ou tableau Velléda)
- En cas de sortie avec tous les enfants et les encadrants, laisser une liste des enfants et les originaux des fiches sanitaires à la mairie.
- En cas d'absence du directeur (pendant la sortie), désigner un responsable qui prendra les décisions en cas de problèmes éventuels.
- Constituer des groupes d'enfants en fonction des sorties et des normes d'encadrement.
- Rappeler et faire respecter les règles de sécurité (on ne court pas au bord de la route ni au bord de la piscine, on met sa ceinture dans le bus, placement des enfants dans le bus...)
- Les animateurs doivent se répartir par rapport au groupe (ex : devant, milieu, derrière en cas de sortie à pied, prêt des issues de secours dans le bus...)
- Préparer votre itinéraire en amont si besoin est (ex : sortie vélo) et faire attention qu'il soit sans danger et adapté à la tranche d'âge. En cas de changement en cours de sortie, vous devez en avvertir le directeur.
- Toujours prendre avec vous les photocopies des fiches sanitaires (sauf si vous restez sur Leudeville).
- Emporter et vérifier les trousse à pharmacie et les traitements pour les PAI.
- Ne jamais sortir seul avec un groupe d'enfants, être au minimum 2 encadrants. Pensez à prendre vos téléphones portables.
- Se vêtir d'un gilet jaune dans toutes les sorties.

Les sorties vélos :

Il est important de vérifier l'état du matériel ainsi que la capacité des enfants à maîtriser leur engin pour ne pas leur imposer d'efforts disproportionnés avec leurs capacités physiques et leur pratique du vélo. Une trousse de réparation en cas de crevaison est indispensable. Vous devez connaître et faire respecter le code de la route. **Le port du casque est obligatoire.**

La baignade :

Les enfants et animateurs doivent être munis d'une tenue adaptée à la réglementation en piscine. Le port du bonnet est obligatoire (disponible à l'accueil de loisirs), les shorts, bermudas, et caleçons sont interdits.

Les normes d'encadrement changent :

1 encadrant pour 5 maternelles dans l'eau

1 encadrant pour 8 élémentaires dans l'eau

ATTENTION vous ne pouvez pas dépasser un certain nombre d'enfants en même temps dans l'eau (s'adapter à la réglementation en vigueur).

Vous devez toujours vous présenter au surveillant du bassin et avoir son autorisation pour débiter la baignade ainsi que le prévenir en cas d'accident.

Veillez à toujours être le premier dans l'eau, avant les enfants, mais aussi à être le dernier à sortir.

Les troussees à pharmacies :

Pour chaque sortie et pour toute activité à l'extérieur, il est nécessaire d'emporter une ou plusieurs troussees à pharmacie. Vous devez en vérifier le contenu (liste disponible au bureau) et réapprovisionner si besoin est. Vous disposez d'une réserve se trouvant dans l'armoire à pharmacie, vous devez le signaler au directeur (assistant sanitaire) si les stocks sont vides pour qu'à son tour, il réapprovisionne la réserve.

Le registre d'infirmier permet de noter les différentes interventions effectuées. Il est **INDISPENSABLE** de noter toute blessure signalée par les enfants et soignée par vos soins.

Vous devrez à l'accueil en informer les familles pour permettre un suivi en cas de problème.

L'utilisation de gants en latex est obligatoire en cas de saignements.

Seul le directeur ou un animateur titulaire du PSC1 peut administrer un médicament avec ordonnance.

En cas d'incendie :

L'animateur doit prendre connaissance et appliquer les consignes de sécurité affichées dans l'établissement. Les issues de secours et les portes doivent rester libres d'accès.

En cas d'incendie :

- Gardez votre calme,
- Donnez l'alerte,
- Utilisez les extincteurs appropriés si besoin est mais sans prendre de risque,
- Entamer la procédure d'évacuation,
- Une fois sorti de l'accueil de loisirs, effectuer un contrôle des enfants. Pour cela, vous devez emporter les listes d'appel.
- Dans la mesure du possible, dirigez-vous dans le cours de l'accueil de loisirs.

C'est le directeur qui prévient les autorités compétentes (en cas d'absence organisez-vous une fois que vous aurez fait le contrôle des enfants).

LES PAI (protocole d'aide individualisée) :

La commune propose aux enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires un protocole d'aide individualisée (PAI). Celui-ci fixe les modalités d'accueil permettant à l'enfant de fréquenter le temps de restauration.

- Une copie du PAI validée et signée par les parents, le médecin scolaire et le Maire est remise au directeur de l'accueil de loisirs et au responsable de l'office.
- Les familles préparent le repas et le conditionnent dans des boites hermétiques qu'elles disposent dans un sac isotherme pour le déposer à la restauration.
- Le repas sera servi réchauffé par un four microonde.

**Ne donner aucune autre nourriture que celle fournie par les familles.
En cas de problème, suivre les instructions inscrites sur le PAI de l'enfant.**

ATTENTION, chaque PAI est différent.

8/ REGLES DE VIE

Elles sont essentielles en tant que repères pour le développement des enfants.

Elles permettent de légitimer les sanctions suite aux fautes commises et de revenir dans le cadre de liberté défini.

Pour qu'elles soient assimilées et respectées, les enfants doivent participer à leur élaboration. On envisage également les sanctions (et non punition).

Une sanction doit être un acte réparateur pour permettre de revenir dans le cadre (réparer un objet cassé, faire une petite attention à un enfant à qui on a fait de la peine...).

Règles de vie définies à la rentrée 2018/2019 :

- 1) **Aucun enfant ne doit ou ne peut se retrouver seul** (ex : accompagner ou prévenir pour aller aux toilettes...)
- 2) **Instaurer le respect :**
 - Entre enfants
 - Entre enfant et adulte
 - Du matériel
 - Des locaux
- 3) **Ne pas courir, ni crier dans les locaux**
- 4) **Règles d'hygiène :**
 - Être propre aux toilettes ou demander si besoin d'aide,
 - Se laver les mains avant les repas et après être allé aux toilettes.
- 5) **Pendant la restauration :**
 - On goûte la nourriture
 - On mange dans le calme.

Régulièrement, il faut évaluer les règles et les faire évoluer si besoin avec les enfants. Elles doivent être **affichées** pour que chacun en ait connaissance à tout moment.

Des règles de vie claires, comprises et admises par tous, sont la base pour tendre vers un fonctionnement plus souple où les enfants sont acteurs de leur temps de loisirs.

09/ RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

LE DIRECTEUR, définition du poste :

Placé sous la responsabilité de l'organisateur (Mairie de Leudeville), le directeur coordonne d'une part le fonctionnement de l'accueil de loisirs et d'autre part le fonctionnement des dispositifs périscolaires (maternelle et primaire) dont il est responsable, dans le cadre défini par le projet éducatif de la ville.

Il élabore et garantit l'application du projet pédagogique en collaboration avec l'équipe d'encadrement dont il est responsable. Il conseille, partage et assiste les élus sur les orientations et les possibilités éducatives de l'organisateur.

Compétences et aptitudes particulières :

- Posséder une expérience confirmée de la direction d'un accueil de loisirs,
- Posséder une expérience confirmée de l'animation d'un jeune public,
- Posséder les connaissances sur la législation régissant l'accueil des mineurs,
- Aptitude à manager, gérer une équipe, ainsi que ses projets,
- Pouvoir proposer des améliorations liées au fonctionnement de l'accueil de loisirs,
- S'informer et réactualiser les connaissances requises pour l'exercice de ses fonctions,
- Disposer de qualités relationnelles,
- Pouvoir élaborer et garantir l'application d'un projet pédagogique adapté à l'accueil des mineurs sous la conduite d'un projet éducatif.

Il assure la gestion administrative de l'établissement :

- Déclarations administratives auprès des organismes concernés (DDCS et CAF),
- Gestion et organisation des plannings d'activités,
- Gestion et organisation des ressources pédagogiques,
- Gestion du budget de fonctionnement et d'investissement lié à l'accueil de loisirs,
- Gestion des inscriptions et de la facturation liées à l'accueil de loisirs,
- Etablir les rapports d'activités, les bilans des actions et de fréquentation,

Gestion du personnel :

- Il dirige, encadre et organise le service d'animation,
- En collaboration avec l'organisateur, il gère et organise la formation du personnel.

Répartition du temps de travail :

- Temps plein annualisé (1607h) avec un maximum de 48h/semaine,
- L'agent organise son temps de travail en fonction des missions qui lui sont confiées dans son profil de poste.

En termes de communication :

- Il assure la liaison « inter-structures » (organisateur, écoles, accueil de loisirs, partenaires),
- Il a pour mission d'assurer et de développer le relationnel avec les familles et avec le public qu'il encadre.

Il est le garant des règles de sécurité liées à la structure et à l'accueil des mineurs.

L'ANIMATEUR, définition du poste :

Placé sous la responsabilité du directeur, l'animateur assure la gestion, l'animation, la sécurité et l'encadrement des enfants, il élabore, en collaboration avec le directeur, le projet pédagogique, les projets d'animations et les projets d'activités.

Diplôme :

Posséder le BAFA ou être en formation pour l'obtenir.

Compétences et aptitudes particulières :

- Posséder les connaissances sur la législation régissant l'accueil des mineurs,
- Aptitude à gérer des animations auprès d'un groupe d'enfants ainsi que ses projets,
- Pouvoir proposer des améliorations liées au fonctionnement de l'accueil de loisirs,
- S'informer et réactualiser les connaissances requises pour l'exercice de ses fonctions,
- Disposer de qualités relationnelles,
- Pouvoir réaliser et appliquer un projet d'animation/d'activité adapté sous la conduite du projet pédagogique.

Il a pour mission de :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Être à l'écoute et respecter le rythme de vie de son public,
- Savoir travailler en équipe dans le respect de tous,
- Être conscient de sa responsabilité,
- Gérer les conflits et de permettre à l'enfant de s'intégrer au sein du groupe,
- Gérer et vérifier quotidiennement les déclarations CAF via le fichier d'appel.

Dans son quotidien, l'animateur doit faire attention à son langage, être dynamique, savoir prendre des initiatives et avoir une tenue adaptée à l'animation.

Les consignes :

- Connaître les numéros de l'accueil de loisirs par cœur,
- Ne rien laisser traîner de dangereux,
- La tenue des feuilles d'inscriptions doit être impeccable (pas de rature, d'oubli, de pliure...).

Le non-négociable :

- Respect des horaires,
- Remplir et remettre sa feuille d'heures mensuelle.
- Cohérence entre ce qui est dit et ce qui est fait,
- Ne pas violenter un enfant, que ce soit physiquement ou verbalement,
- Ne pas fumer dans les locaux, ni aux yeux des enfants.
- Rangement des locaux et nettoyage d'un atelier.

En termes de communication :

- Il a pour mission d'assurer et de développer le relationnel avec les familles.

Il est garant des règles de sécurité liées à la structure et à l'accueil des mineurs.

Évaluation du personnel :

Deux temps d'évaluations individuelles des animateurs se feront pendant l'année scolaire :

- Le premier en octobre,
- Le second en mai.

Ces temps d'évaluation auront comme base le profil de poste cité ci-dessus. Cela permet de faire un point sur le travail de l'agent pour recadrer et/ou faire évoluer sa prestation au sein de l'accueil de loisirs. Si le besoin se ressent, d'autres temps d'évaluation peuvent être demandés par le directeur au cas par cas.

Évaluation de groupe (de projets) :

Une réunion de bilan est organisée après chaque vacance scolaire ou à la fin de chaque projet d'animation. L'évaluation est réalisée en fonction des critères définis par le même projet. Chacun peut se positionner sur la période et s'exprimer sur le positif (à refaire) et le négatif (à éviter). Les réunions de groupe servent à faire progresser la cohésion dans l'équipe.

L'évaluation des stagiaires :

Les formations BAFA-BAFD ont pour objectif de préparer l'animateur ou le futur directeur à exercer les fonctions suivantes, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juin 2007 modifié en juillet 2015. C'est donc sur ces critères que le directeur évalue et valide ou pas les stages pratiques.

Critères BAFA :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier, les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Critères BAFD :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de santé ou porteurs de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

II / PARTENAIRES

- L'organisateur (Mairie de Leudeville),
- La Direction De la Cohésion Sociale (DDCS),
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Les accueils de loisirs (inter-centres),
- Les écoles Leudevilloises,
- Le club de tennis de LEUDEVILLE
- Les associations Leudevilloises,
- Les associations extérieurs
- La bibliothèque municipale.
- L'EHPAD

COORDONNÉES

Renseignements tous les jours de 09h00 à 19h00 :

CHAUMONT Gérald
Directeur de l'accueil de loisirs et des dispositifs périscolaires

Tel : 01-64-56-08-22

Tel mobile : 06-38-03-76-29

Email : accueildeleloisirs@leudeville.fr



SIGNATURES

Le directeur de l'établissement :
Mr CHAUMONT Gérald

L'organisateur, Le Maire :
Mr LECOMTE Jean Pierre

L'élue à la jeunesse :
Mme CHEVOT Valérie

ECOLE ELEMENTAIRE DU TILLEUL

JOURS HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 8H30	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL PERISCOLAIRE	
8H30 - 11H45	TEMPS SCOLAIRE (3h15)	TEMPS SCOLAIRE (3h15)	ACCUEIL DE LOISIRS	TEMPS SCOLAIRE (3h15)	TEMPS SCOLAIRE (3h15)
11H45 - 13h45	Pause méridienne (2H)			Pause méridienne (2H)	
13h45 - 16h30	TEMPS SCOLAIRE (2h45)	TEMPS SCOLAIRE (2h45)		TEMPS SCOLAIRE (2h45)	TEMPS SCOLAIRE (2h45)
16H30	Sortie des enfants hors étude			Sortie des enfants hors étude	
16H30 - 18H	Goûter + étude	Goûter + étude		Goûter + étude	Goûter + étude
18H	Sortie des enfants hors accueil périscolaire		Sortie des enfants hors accueil périscolaire		
18 H - 19h	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DU SOIR	ACCUEIL PERISCOLAIRE	

ECOLE MATERNELLE DU CHANT DU COQ

JOURS HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 8H30	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL PERISCOLAIRE	
8H30 - 11H30	TEMPS SCOLAIRE (3h)	TEMPS SCOLAIRE (3h)	ACCUEIL DE LOISIRS	TEMPS SCOLAIRE (3h)	TEMPS SCOLAIRE (3h)
11h30 - 13h30	Pause méridienne (2h)			Pause méridienne (2h)	
13h30 - 16h30	TEMPS SCOLAIRE (3h)	TEMPS SCOLAIRE (3h)		TEMPS SCOLAIRE (3h)	TEMPS SCOLAIRE (3h)
16H30	Sortie des enfants hors accueil périscolaire			Sortie des enfants hors accueil périscolaire	
16H30 - 18h	Goûter - ACCUEIL PERISCOLAIRE			Goûter - ACCUEIL PERISCOLAIRE	
18H - 19h	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL DU SOIR	ACCUEIL PERISCOLAIRE	